

Plan directeur régional du Nord vaudois

septembre 2019

Approbation du Plan directeur régional

Vaste région, le Nord vaudois représente un cinquième de la surface du canton, soit la taille du canton du Jura. Le Plan directeur régional (PDR) met en lumière les atouts et les particularités de la région. Il sert à **définir la stratégie en matière d'aménagement du territoire** au niveau régional et les mesures de mise en œuvre à un **horizon de 15 à 25 ans**.

Il permet de **coordonner** des thématiques qui dépassent le cadre communal, comme l'habitat, l'emploi, la mobilité, le paysage, le patrimoine bâti et naturel et le maintien durable d'un environnement de qualité.

Le Nord vaudois est une belle et grande région. Elle mérite une vision d'avenir qui soude les élus, les acteurs économiques et la population en proposant une stratégie, mais surtout des mesures qui servent à maintenir la qualité de vie pour assurer un développement durable aux générations futures.

Yves Pellaux, président du COPIL PDR et syndic de Pomy



Nord vaudois

70 communes

85'000 habitants
dont 44 % dans AggloY

20 %
du territoire cantonal

11 %
de la population du
canton

Structure

Le projet a été accompagné par un Comité de pilotage composé de syndics, municipaux représentant la diversité géographique et de taille des différentes communes. Des représentants du Service du développement territorial (SDT) et de la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR) en faisaient également partie. Le Groupe technique, composé de divers techniciens d'AggloY, des communes et des services cantonaux, a fourni de nombreux conseils et expertises.



Bon sens, à-propos, recherche de solutions, responsabilité et bonne humeur : le Comité de pilotage a pris note avec satisfaction de la qualité des contributions lors des ateliers de concertation. La fibre régionale existe et l'envie de tirer le meilleur parti d'un PDR « light » existe aussi.

Franklin Thévenaz, ancien président du COPIL PDR et ancien syndic de Ste-Croix lors du 1er atelier de concertation du 30.9.15



Le Plan directeur régional est une démarche courageuse dans laquelle une vaste région définit des objectifs communs et des mesures à son échelle. Travailler ensemble, être partenaires dans ce type de planification permet d'œuvrer au bien-être de la population et de son environnement.

Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial (SDT)

Participation

Deux ateliers de concertation ont été organisés à l'intention de toutes les communes du Nord vaudois en 2015 et en 2016. Le diagnostic et les volets stratégique et opérationnel ont fait l'objet de consultations intermédiaires auprès des municipalités et des services cantonaux. L'examen préalable s'est déroulé de mi-novembre 2017 à mi-juin 2018. Enfin, la consultation publique a eu lieu de mi-décembre 2018 à fin février 2019.



Avantages

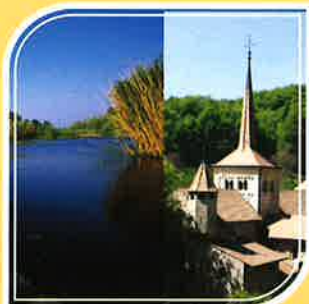
Grâce au PDR, les acteurs économiques et politiques disposent d'un **cadre de référence clair**, approuvé par les communes et le Canton. Cela facilite la réalisation des projets d'importance cantonale, régionale et locale qui correspondent au PDR et donne de la visibilité aux enjeux spécifiques du Nord vaudois. Il pose un maillage territorial complet entre l'agglomération yverdonnoise, les centres d'importance régionale, les centres locaux et les autres localités. Il pose les bases d'une bonne coordination entre AggloY et les communes proches.



Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement

Ce niveau de planification régionale est essentiel pour la cohérence territoriale d'un canton des dimensions du canton de Vaud, car il permet de faire le relais entre le niveau cantonal, couvert par le Plan directeur cantonal et le niveau communal des plans d'affectation.

1. Un patrimoine paysager, naturel et bâti remarquable



2. Une économie diversifiée



3. Une mobilité maîtrisée et durable



4. Des centres denses et attractifs



5. Une gestion durable de l'environnement et des ressources



Contenu

Le Plan directeur régional est composé de quatre documents: le **diagnostic territorial** qui présente la situation actuelle du Nord vaudois en matière d'urbanisation, d'emplois, de mobilité et d'environnement - comprenant les ressources naturelles et culturelles ainsi qu'un chapitre sur l'énergie. Le diagnostic est illustré par de nombreuses cartes de la région. Le **volet stratégique** présente la **vision** et les **cinq axes** de travail pour **maintenir la bonne qualité de vie** du Nord vaudois. Enfin, le **volet opérationnel** détaille les **59 mesures** proposées pour la mise en œuvre de la stratégie.

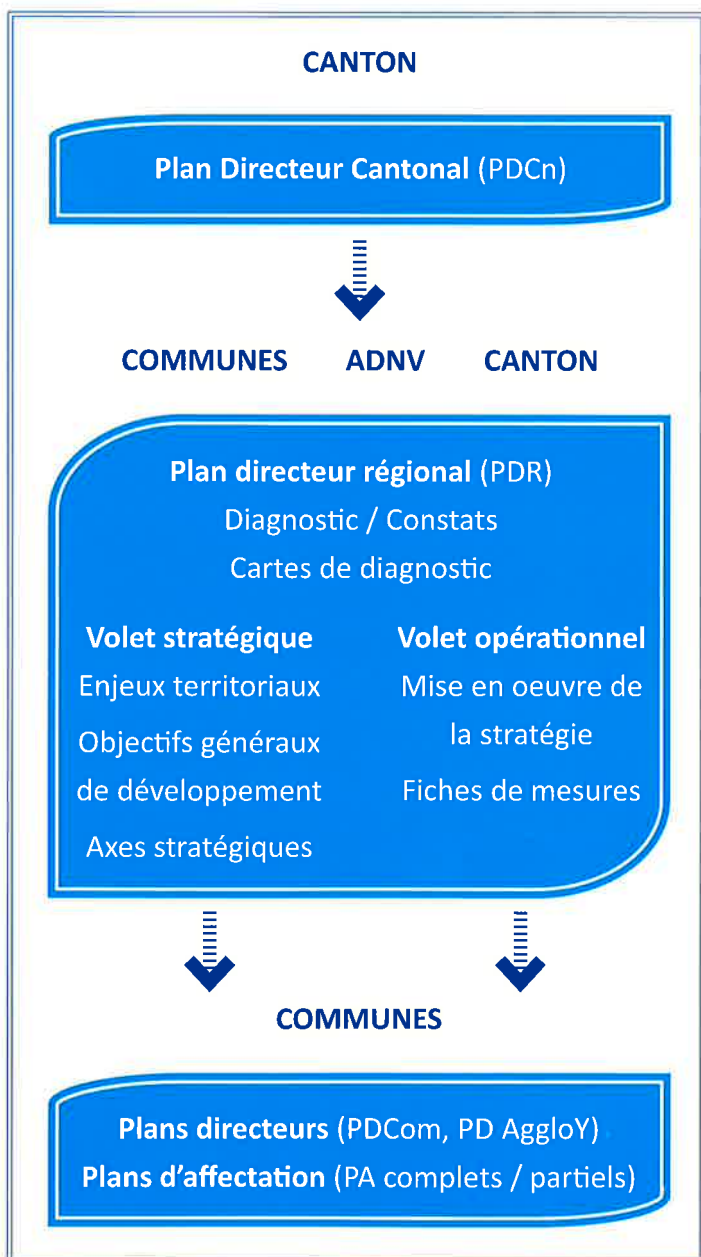
Procédure

Depuis la révision en septembre 2018 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le Plan directeur régional est une démarche volontaire (hormis pour les communes d'agglomération). **Le volet stratégique doit être adopté par les conseils communaux ou généraux** des communes concernées, et le **volet opérationnel doit être adopté par les municipalités**. Enfin, le plan doit être **approuvé par le Conseil d'Etat**. Ces volets sont contraignants pour les autorités cantonales et communales.



Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe

Les travaux ont été intensifs hors périodes de consultation. Le temps est venu de boucler la boucle avec la phase d'approbation dans les 70 communes de la région. L'ADNV avait pris l'engagement de tenir le budget ce qui a été fait: j'en suis très satisfait en regard de la qualité du travail accompli.

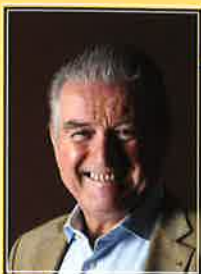


Portée du document

Si les projets d'importance régionale et intercommunale sont identifiés et reconnus conformes en matière d'aménagement dans le cadre du PDR, leur réalisation en est facilitée. Une fois les volets stratégique et opérationnel adoptés, ces éléments constituent un cadre de référence pour les projets futurs. Le PDR est une planification qui fait le lien entre le Plan Directeur Cantonal et les Plans d'affectation communaux : il traduit les mesures cantonales dans la réalité du territoire du Nord vaudois et donne un fil conducteur aux communes pour la réalisation de leur propre planification communale.

Réalisation

Le Plan directeur régional a été réalisé grâce à un mandat confié à trois bureaux spécialisés: **Plarel SA** pour la coordination du projet et la partie urbanisation, **Transitec SA** pour la partie mobilité et **Ecoscan SA** pour les aspects environnementaux.



Le PDR représente un engagement considérable de l'ADNV au service de la région pour rendre visible les spécificités du Nord vaudois. Ce document servira d'orientation générale pour les projets des communes et des associations privées et publiques et de fil rouge pour nos futurs programmes d'action.

Claude Recordon, président de l'ADNV et ancien syndic d'Orbe

Le mandat « communication » a été confié à **Serec Sàrl**. La conduite du projet a été assurée par la **coordinatrice régionale de l'ADNV**.

PDR

Diagnostic régional

100 pages et
52 cartes

59 mesures opérationnelles

180 participants

5 enjeux stratégiques

5 ans de travaux

50 séances de travail
2 ateliers de concertation
3 consultations



Informations

Les documents sont accessibles sous <http://www.adnv.ch/communes/pdr/approbation/>

Seuls les volets stratégique et opérationnel sont à approuver, le volet stratégique par les législatifs, le volet opérationnel par les exécutifs. Pour toute information complémentaire, l'ADNV (Christine Leu) est à disposition - 024 425 55 21 ou par courriel cl@adnv.ch. Des présentations dans les communes sont également possibles sur rendez-vous.

Mon arrivée coïncide avec l'aboutissement du PDR, symbole de cohésion régionale. Je tiens ici à remercier l'engagement déterminant des 180 participants à cette démarche et c'est avec l'ensemble des collaborateurs et des acteurs régionaux que les cinq enjeux du PDR et les mesures seront mis en œuvre.

Nadia Mettraux, directrice de l'ADNV



Durée et coût

La réalisation du Plan directeur régional s'est échelonnée sur **5 ans**, y compris les consultations intermédiaires, l'examen préalable auprès des services cantonaux et la consultation publique.



Gloria Capt, municipale à Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains joue pleinement son rôle de capitale régionale en tant que 2^e ville du canton. Elle est consciente de faire partie d'un territoire qui offre aux habitants de l'agglomération les atouts d'un patrimoine et d'une nature remarquables.

Le coût du projet de **CHF 280'000.-** a été financé par les budgets de l'ADNV et une subvention cantonale de 40% du Département du territoire et de l'environnement.



Au départ, j'étais sceptique. Mais les ateliers de concertation et le travail au sein du Comité de pilotage m'ont convaincu qu'il existait une vraie envie de travailler ensemble, quelle que soit la taille de la commune, pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice d'une région belle et dynamique.

Julien Cuérel, syndic de Baulmes et député



Les petites communes rurales ont une marge de manœuvre limitée. Mais le PDR fait souvent référence au territoire rural, non seulement pour la diversité paysagère, mais aussi pour le maintien des activités et des services de proximité ainsi que les ressources comme la forêt, l'eau, le sol et les produits agricoles.

Lise Courvoisier, syndique de Donneloye